

ASSISES ACADÉMIQUES
DE L'EPS ET DU SPORT SCOLAIRE

Lundi 12 - mardi 13 octobre 2009

UFR-STAPS Paris XII - Créteil

Événement organisé à l'initiative du syndicat national de l'éducation physique SNEP-FSU

www.snepfsu-creteil.net



Les programmes EPS en question

Quelles exigences disciplinaires pour l'EPS dans le service public d'Education ?

Matinée

9 h 00 - 9 h 30

Accueil

9 h 30 - 9 h 45

Ouverture des assises

9 h 45 - 13 h 00

9h45 - 11h15 : faire des programmes utiles en EPS

Denis Pasco (Université de Bretagne)

Annick Davaisse (ex-IPR EPS dans l'Académie de Créteil)

11h15 - 11h30 : Pause-café

11h30 - 13h00 : enjeux et signification des programmes

Stéphane Bonnery (groupe ESCOL Paris VIII)

Denis Paget (SNES-FSU)

Alain Becker (Centre EPS et société)

13 h 00 - 14 h 30

Repas

Après-midi

14 h 30 - 17 h 00

Quatre ateliers :

⇒ 1 : socle commun, programmes : quelle culture sportive : programmation, choix des APSA, durée des cycles, acquisitions des élèves ?

⇒ 2 : programmes : quelles démarches, quels outils pour les équipes pédagogiques ? Quelle certification ?

⇒ 3 : réforme des lycées et programmes d'EPS.

⇒ 4 : programmes : quelle formation initiale (contenu du concours et programmes) et continue (formation disciplinaire et pédagogique) ?

17 h 00 - 18 h 00

Café débat

Expression libre sur tableaux

Exposition du Centre EPS et Société sur « 20 ans de lutte de l'EPS »



Un **service public du sport scolaire** comme maillon indispensable du **développement du sport et des pratiques sportives** accessible à tous et toutes.

Matinée

8 h 30 - 9 h 15

Accueil

9 h 15 - 9 h 45

Ouverture de la journée par M. le Recteur de l'Académie de Créteil

9 h 45 - 13 h 00

9h45 - 11h15 : *table-ronde* : enjeux du sport, sphère publique ou sphère privée ?
CDOS93

Jean Lafontan, Dany Barboza (responsables nationaux du SNEP)

11h15 - 11h30 : *Pause-café*

11h30 - 13h00 : *table-ronde* : pour un service public du sport scolaire !

Intervention de Michel Fouquet (responsable national du SNEP) et illustration académique de Serge Reitchess (responsable académique du SNEP).

13 h 00 - 14 h 30

Repas

Après-midi

14 h 30 - 16 h 30

Trois ateliers :

⇒ 1 : *le sport scolaire, prolongement de l'enseignement obligatoire EPS (statut du professeur d'EPS, libération du mercredi après-midi, problématique des publics...).*

⇒ 2 : *de l'établissement au championnat de France (structure, fonctionnement et statut de l'UNSS).*

⇒ 3 : *sport scolaire et complémentarité avec le sport (convention, financement, projets partagés, installations sportives, accompagnement éducatif ...).*

16 h 30 - 17 h 30

Retour en plénière.

Présentation de la synthèse des débats et de la charte du sport scolaire.





CRÉTEIL

SNEP-FSU

11-13 rue des Archives
94000 Créteil

Téléphone : 01 43 77 00 22

Email : s3-creteil@snepfsu.net

(*) Indicateurs de recueil des réflexions dans les établissements
pour les « tables rondes - débats »

sur les programmes :

- A) Méthode de travail : enjeux éthiques de transparence dans l'élaboration des programmes
- B) Les Programmes EPS, le Service Public d'Éducation et les pratiques quotidiennes (conditions, horaires, installations, difficultés...)
- C) Les programmes EPS / les finalités, les objectifs et les pratiques quotidiennes
- D) Socle commun/ compétences propres à l'EPS et spécificité des APSA dans les programmations d'établissement
- E) Compétences propres à l'EPS /Compétences attendues dans les APSA et les pratiques quotidiennes

sur le sport scolaire :

- A) Statuts et missions
- B) Les cinq niveaux de fonctionnement (de l'AS d'établissement au niveau national)
- C) Les problématiques
- D) Bilans et perspectives

Chaque thème a été décliné en items plus précis.

Nous vous proposons un document-support, à télécharger sur www.snepfsu-creteil.net, rubrique « Assises 2009 ».

Ont été sollicités dans le cadre de ces Assises :

- le Conseil régional d'Ile-de-France.
- le Conseil général de Seine-et-Marne.
- le Conseil général de Seine-Saint-Denis.
- le Conseil général du Val-de-Marne.
- l'Association des maires d'Ile-de-France.
- la ville de Créteil.
- l'Inspection générale d'EPS.
- le Rectorat de Créteil.
- l'Inspection pédagogique régionale d'EPS.
- la Direction régionale et les Directions départementales de l'U.N.S.S.
- l'UFR-STAPS Paris XII.
- l'IUFM de Créteil.
- les CDOSF 77-93-94, le CROSF-IDF.
- les associations de parents d'élèves.